

Rapport pour le conseil régional
MARS 2017

Présenté par
Valérie Pécresse
Présidente du conseil régional
d'Ile-de-France

**PLAN D'URGENCE POUR LES LYCEES FRANCILIENS : DES LYCEES
NEUFS ET RENOVES POUR TOUS D'ICI 2027**

Sommaire

EXPOSE DES MOTIFS	4
1. Bilan du précédent PPI : un dispositif qui n'était pas à la hauteur des défis	4
2. Les objectifs de la révision	4
3. Les internats.....	6
4. Les équipements sportifs.....	6
5. Le handicap.....	6
6. L'articulation avec le plan de maintenance visible, cohérent et concerté	6
7. L'évolution du référentiel : innover pour construire mieux à moindre coût.....	7
8. La mobilisation et la valorisation du foncier	9
9. Restauration, circuits courts, produits locaux et biologiques.....	9
ANNEXE AU RAPPORT N°1	10
PROJET DE DELIBERATION.....	77
ANNEXE N°1 A LA DELIBERATION	81
LISTE DES CREATION DE PLACES NOUVELLES D'ENSEIGNEMENT	81
ANNEXE N°2 A LA DELIBERATION	84
LISTE DES OPERATIONS DE RENOVATION GLOBALE	84
ANNEXE N°3 A LA DELIBERATION	86
LISTE DES OPERATIONS CIBLEES.....	86
ANNEXE N°4 A LA DELIBERATION	89
LISTE DES OPERATIONS « TOIT-FACADE »	89
ANNEXE N°5 A LA DELIBERATION	92
LISTE DES OPERATIONS D'INTERNAT.....	92

EXPOSE DES MOTIFS

1. Bilan du précédent PPI : un dispositif qui n'était pas à la hauteur des défis

La révision du PPI 2012-2022 s'avère indispensable pour inverser les choix opérés pendant la précédente mandature. Durant cette période, les moyens d'investissement consacrés annuellement aux lycées ont été pratiquement divisés par deux, passant de 370 M€ par an entre 2006/2010 à 204 M€/an en moyenne sur la période 2011/2015. Ces choix, faits au détriment de la jeunesse d'Ile-de-France n'ont été, ni à la hauteur des défis de la vétusté des lycées, ni à la hauteur des enjeux démographiques de notre région en pleine croissance (10% des lycées en sureffectif).

Au total, seuls 50 M€ ont été payés pour un PPI voté en 2012 et aucune des opérations prévues n'a pu être menée à bien. Le défaut d'investissement dans les lycées lors de la précédente mandature a abouti à la situation actuelle qui peut être qualifiée d'alarmante : près d'un lycée francilien sur trois est vétuste aujourd'hui. Enfin, le suivi des travaux dans les lycées a fait défaut, conduisant à des délais de réalisation excessifs (plus de 8 années en moyenne pour construire un lycée neuf) et à des surcoûts par rapport aux prévisions initiales de l'ordre de 30%.

Ces retards et ce recul de l'investissement sont d'autant plus graves qu'ils démontrent le manque total d'anticipation de l'arrivée dans les lycées à partir de 2015 des enfants du baby-boom du début des années 2000.

Il nous faut donc innover dans nos méthodes de travail, de la conception à la réalisation, dans un contexte budgétaire contraint et des calendriers exigeants.

2. Les objectifs de la révision

Les conditions de vie et d'étude des lycéens sont un enjeu capital pour l'avenir des jeunes franciliens. Le nouveau PPI a pour ambition de répondre à l'ensemble des besoins, qu'ils soient démographiques, pédagogiques ou patrimoniaux.

A l'issue de ce PPI, le patrimoine lycéen francilien sera complètement rénové dans son ensemble et offrira toutes les places nécessaires à un enseignement de qualité.

2.1. Un cadrage financier doublé

L'objectif annoncé impose un cadrage financier très ambitieux. Là où le précédent PPI présentait une enveloppe financière globale de 2,1 Mds €, le nouveau PPI affiche un niveau nettement supérieur, fixé à 4.1 Mds €, soit un doublement des moyens.

Le budget 2017 déjà adopté porte un niveau d'investissement pour les lycées très supérieur à la moyenne des exercices précédents; ainsi, 327 M€ en CPI seront consacrés en 2017 aux opérations PPI, contre 190 M€ en 2015, soit une évolution de 72%.

2.2. Répondre aux besoins démographiques et créer des places nouvelles

Les études démographiques menées en lien avec l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Ile-de-France, qui intègrent la dynamique de la population francilienne et la mutation du système scolaire, concluent à l'arrivée de **90 000 lycéens supplémentaires entre 2012 et 2030** : 45 000 lycéens du fait des évolutions démographiques et 45 000 liés aux évolutions du système scolaire.

C'est le croisement des projections démographiques avec les capacités résiduelles des lycées existants, avec les investissements en cours, et la prise en compte des déplacements des élèves, qui permet d'identifier, pour chacun des territoires, les nouveaux besoins d'investissement en places nouvelles.

Un état prévisionnel des besoins, détaillé pour chacune des 32 zones d'étude de l'Ile-de-France, est présenté en annexe 1 au présent rapport.

Deux stratégies opérationnelles sont envisagées pour répondre à ce besoin :

- La création de lycées neufs, lorsque le besoin dépasse 600 élèves.
- L'extension de lycées existants, dès lors qu'elle est techniquement possible, pour une capacité étendue de 400 à 600 places.

Ainsi, sur le besoin de 90 000 nouvelles places, environ **68 400 seront absorbées par les places vacantes ou en cours de création. 21 600 places nouvelles sont donc à construire d'ici 2030**. La carte des localisations est présentée en annexe 2 au rapport et propose la création de 12 lycées neufs et de 26 extensions de lycées existants (dont 3 accompagnent une reconstruction complète) pour répondre à cette nécessité.

Pour mémoire, les opérations inscrites au PPI 2012-2022 prévoyaient la création de 4 500 places « confirmées » (11 opérations) et 5 500 places « à confirmer » (8 opérations).

2.3. Amplifier l'effort patrimonial

La Région Ile-de-France a un parc immobilier de 470 établissements représentant environ 6,5 millions de m². La mauvaise connaissance de l'état de ce patrimoine nous a conduit à demander aux services un audit global, qui a été mené durant l'année 2016 et qui a permis d'identifier 197 lycées qui devraient faire l'objet d'une intervention lourde :

- **43** lycées en rénovation globale, dont **3** reconstructions complètes (19 opérations supplémentaires par rapport au précédent PPI, correspondant à une augmentation de plus de 75%) ;
- **95** lycées en opérations ciblées (demi-pension, salles de sciences, lieux de vie, ateliers, CDI... (51 opérations supplémentaires par rapport au précédent PPI, correspondant à une augmentation de plus de 100%) ;
- **59** lycées en opérations « toits et façades » (9 opérations supplémentaires par rapport au précédent PPI, correspondant à une augmentation de 18%).

La nature des interventions se décline comme suit :

Les rénovations globales permettent de traiter l'ensemble des bâtiments d'un lycée et de revisiter à cette occasion l'offre pédagogique, les fonctionnalités, les problématiques techniques et architecturales ;

Les opérations ciblées permettent une opération ponctuelle sur des ensembles fonctionnels spécifiques de types demi-pension, pôles sciences, ateliers pédagogiques lorsqu'ils sont défaillants ou obsolètes ;

Les opérations « toits et façades » ont pour objectif de traiter l'enveloppe des bâtiments. Le principe d'une intervention exclusivement par l'extérieur intégrant aussi l'isolation permet de conduire ces opérations en site occupé sans phasage en vue d'apporter une amélioration du confort des usagers et diminuer la facture énergétique de l'ordre de 30% en consommation électrique et 20% en consommation de chauffage.

Le précédent PPI intégrait une famille d'intervention dite « rénovation simple ». Cette catégorie d'intervention n'est pas reconduite dans le PPI (hormis pour celles déjà lancées), puisqu'elle relève dans les faits d'opérations de maintenance qui sont reprises dans le plan pluriannuel de maintenance évoqué au point 6. En effet, ces opérations de moyenne importance sont à inscrire dans une temporalité plus courte et dans un processus de programmation moins complexe.

3. Les internats

Afin de réhabiliter le travail et l'excellence, une politique ambitieuse d'internats doit être menée. La création de 3 000 places nouvelles est réaffirmée.

Il conviendra évidemment d'articuler cet effort d'investissement avec un vrai projet pédagogique en lien avec l'Etat et de solliciter des subventions spécifiques avec l'ANRU.

4. Les équipements sportifs

Conformément au rapport cadre n°204-16 du 14 décembre 2016 « Nouvelles ambitions pour le sport en Ile de France », la Région priorise son intervention sur les équipements sportifs à travers son dispositif d'aide financière aux communes et intercommunalités pour la construction ou la rénovation d'équipements sportifs.

Il est proposé de poursuivre l'action en faveur des équipements sportifs selon deux modes d'action :

- des opérations ciblées sur des équipements sportifs existants dans l'enceinte des établissements, lesquelles peuvent par ailleurs s'appuyer sur un cofinancement local ;
- des interventions à hauteur de 80 M€ concernant en priorité les établissements en situation de carence.

5. Le handicap

En juillet 2016, nous avons réaffirmé la priorité régionale d'un accueil personnalisé des élèves en situation de handicap au sein des lycées franciliens. A la prise en compte de ces cas particuliers, s'ajoute la mise en œuvre des opérations programmées dans le cadre de l'agenda régional d'accessibilité « ADAP », approuvé en septembre 2015, pour un montant total de 457 M€.

6. L'articulation avec le plan de maintenance visible, cohérent et concerté

Malgré l'ampleur du patrimoine des lycées, celui-ci ne bénéficie pas d'un plan de maintenance cohérent et organisé. Les interventions sont empiriques, souvent longues et coûteuses ; elles doivent devenir plus efficaces.

Pour cela, une politique de maintenance structurée et fondée sur deux axes prioritaires va être lancée :

6.1. La maintenance quotidienne et d'usage

Cette maintenance courante est cruciale pour la vie de l'EPL. Il s'agit d'une maintenance de proximité qui se doit d'être réactive. Elle englobe des dépannages, des opérations de maintenance préventive, des interventions d'urgence non programmables déclenchées par un dysfonctionnement ou un désordre.

Elle doit s'articuler avec la vie quotidienne du lycée et repose sur un pilotage conjoint avec le chef d'établissement et son adjoint gestionnaire en lien avec les équipes d'entretien.

Cette stratégie opérationnelle doit se décliner dans la convention de gestion en cours de négociation et s'appuyer sur des outils mobilisables rapidement en lien avec les savoir-faire des personnels régionaux agents des lycées et des crédits mobilisables versés au titre la dotation globale de fonctionnement.

6.2. Un plan pluriannuel de maintenance (PPM)

Il s'agit là d'interventions qualifiées d'importance moyenne et de travaux lourds de maintenance préventive et corrective. Ils ne modifient pas la structure pédagogique du lycée, ni même sa fonctionnalité. Pour l'essentiel, ces travaux doivent s'organiser pendant les vacances scolaires. La structuration de ce PPM s'appuie sur deux outils :

- le carnet d'identité des bâtiments qui relate connaissance physique du patrimoine,
- le carnet de santé des bâtiments qui vise la connaissance de l'état du patrimoine.

Le recensement de ces éléments sera réalisé d'ici l'automne 2017. Sur cette base, les interventions seront classées dans sept grandes familles techniques :

- sécurité-sureté ;
- hygiène (demi-pension, sanitaires, vestiaires...)
- clos-couvert ;
- espaces extérieurs ;
- installations techniques ;
- réseaux ;
- confort.

Après ce travail de recensement, en concertation avec les EPL, les interventions nécessaires seront inscrites dans les différentes familles techniques et feront ainsi l'objet d'une programmation d'intervention permettant la mise à niveau de l'ensemble du patrimoine.

Au total, 1 milliard d'euros sera dédié à ce plan de maintenance.

7. L'évolution du référentiel : innover pour construire mieux à moindre coût

Les opérations du PPI s'appuient sur un référentiel de programmation qui permet d'établir un cadre pour les objectifs fonctionnels, environnementaux, les surfaces, la définition des locaux, le choix des matériaux et des équipements. Chaque lycée étant spécifique, ce référentiel ne constitue pas

un programme détaillé mais une base commune de travail, qu'il est proposé de faire évoluer afin d'optimiser la dépense et offrir des prestations de qualité équivalente d'un lycée à l'autre.

- **Une meilleure maîtrise des surfaces**

Les surfaces à bâtir répondent aux différents besoins fonctionnels (enseignement, vie scolaire, administration, ...) du lycée. L'objectif est de favoriser les mutualisations fonctionnelles et de construire au plus juste des besoins des usagers.

De plus, la maîtrise des consommations foncières, en favorisant la compacité des bâtiments, est également recherchée.

Il importe également de maîtriser, tout au long de la vie de l'opération, les éventuelles variations programmatiques et de les limiter au maximum.

- **Une conception efficiente et optimisée**

Pour accroître les performances énergétiques, des bâtiments compacts et adaptables aux évolutions pédagogiques, aux circulations réduites et simplifiées seront privilégiés, l'objectif étant de disposer de bâtiments plus économes.

Prescrire un niveau de qualité adéquat permet de réduire les coûts de maintenance et d'entretien. Cette orientation est déclinée dans la conception des bâtiments, dans le choix des matériaux et dans l'efficacité des équipements techniques.

- **Un référentiel sûreté**

L'effort de sécurisation étant prioritaire pour l'exécutif régional, un référentiel de sûreté a été élaboré en 2016 en partenariat avec les services de la Préfecture de Police de Paris et les trois académies franciliennes et intégré au référentiel de programmation. Il vise notamment la maîtrise des flux entrants et sortants du lycée et l'intégration des nouveaux enjeux liés au risque « attentat ».

- **Des infrastructures numériques à la hauteur des enjeux pédagogiques**

L'ambition du rapport cadre n°84-16 « Vers des lycées 100% numériques » est d'offrir des infrastructures numériques en nombre et au débit suffisant, de manière à proposer, dans tous les espaces d'enseignement, de vie scolaire et dans l'administration notamment, un accès de grande qualité aux ressources électroniques. Les technologies « fibre optique », « wifi » et câblage filaire sont combinées pour offrir le niveau de service attendu.

- **Des objectifs environnementaux recentrés**

Le programme environnemental révisé permet de conjuguer l'exigence de qualité renforcée avec la nécessaire maîtrise des coûts et des délais, en préconisant des techniques durables, garantes du confort des usagers et dont la maintenance est éprouvée. Ce cadre fixe les objectifs contractuels à atteindre par tous les acteurs de la construction et resserre les objectifs autour des thématiques suivantes :

- A- Conception bioclimatique et maîtrise de l'énergie
- B- Biodiversité du site et ressource en eau

- C- Qualité de l'air et acoustique
- D- Mode de construction et chantier à impacts optimisés
- E- Maintenance spécifique et gestion des déchets

- **Un meilleur pilotage opérationnel**

La mise en œuvre du PPI révisé doit également s'accompagner de réformes opérationnelles ; ainsi, le recours à toutes les stratégies opérationnelles à disposition des maîtres d'ouvrage publics - loi MOP, marchés de partenariat (anciennement partenariat public-privé - PPP), marchés de conception-réalisation-exploitation-maintenance, ... - doit être mobilisé.

8. La mobilisation et la valorisation du foncier

La Région souhaite mobiliser le foncier dont elle est propriétaire notamment autour des lycées pour participer directement à l'effort de création des projets immobiliers des collectivités en Ile de France (logements, équipements publics, EHPAD...). Un premier audit a permis d'identifier, au sein de ce patrimoine, un certain nombre de foncier non bâti susceptible d'être cédé en vue de la construction de ces opérations. Des études de valorisation foncière et donc financière de ces premiers sites, réalisées par l'EPFIF, complètent cet audit.

Ce travail de valorisation foncière représente également comme autre objectif d'intégrer ces recettes nouvelles au Plan Prévisionnel d'Investissement (PPI) des lycées mis en œuvre pour répondre au double défi de la qualité et de la rapidité de construction, conformément aux attentes des franciliens.

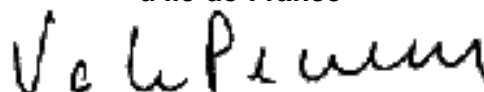
La Région engage donc des négociations avec l'Etat et les collectivités territoriales concernées.

9. Restauration, circuits courts, produits locaux et biologiques

L'Ile-de-France a fait de la préservation de l'environnement et de l'alimentation équilibrée des lycéens dans le cadre du plan de prévention santé jeunes une de ses priorités. C'est pourquoi il est proposé que 100% des cantines des lycées soient approvisionnées en circuits courts, en priorité par des produits locaux, avec un objectif de 50% de produits bios d'ici 2024. Dès 2017, une expérimentation sera conduite en Seine-et-Marne en lien avec les collectivités concernées.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La présidente du conseil régional
d'Ile-de-France



VALERIE PECRESSE